



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION RÉGULIÈRE

le mardi 21 mai 2019, 19 h 00
HÔTEL DE VILLE ALFRED & PLANTAGENET

Présences:	Stephane Sarrazin, maire René Beaulne, Conseiller Chantal Galipeau, Conseillère Suzanne Lafrance, Conseillère Yves Laviolette, Conseiller Antoni Viau, Conseiller Ian Walker, Conseiller
Personnel présent:	Valérie Parisien, Directrice générale par intérim/Trésorière Annie Rochefort, Greffière par intérim Ken St-Denis, Directeur des loisirs Guylaine Poirier, Administratrice de zonage
Personnel absent:	Dominique Lacelle, Directrice générale des bibliothèques Carole Lortie, Secrétaire administrative Roch Hébert, Surintendant des travaux publics eSCRIBE Admin eSCRIBE Participant

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Résolution 2019-256

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Yves Laviolette

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion régulière du Conseil soit déclarée ouverte à 19h28.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-257**Proposée par:** Yves Laviolette**Appuyée par:** Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté après l'ajout de l'item 11.2 Agence ontarienne des eaux - Travaux imprévus système de distribution d'eau potable Chemin de Comté 9.

Adoptée**3. DIVULGATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Aucun

4. RAPPORT DU MAIRE

Le Maire présente son rapport au Conseil :

Le Maire a aussi eu des discussions avec des résidents et les chefs de service concernant divers dossiers, fait une revue ainsi que la préparation de correspondance, traité de dossiers administratifs, ou des communications téléphoniques, et signé des chèques.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du Conseil du 7 mai 2019.****Résolution 2019-258****Proposée par:** René Beaulne**Appuyée par:** Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion régulière du Conseil du 7 mai 2019 soit adopté.

Adoptée**7. DÉLÉGATIONS****7.1 Monsieur John Edwards - Drainage des eaux de surface à Curran**

Monsieur John Edwards, résidant au 1130, Cty rd 2 à Curran. Il souhaite s'adresser aux membres du conseil au sujet du drainage des eaux de surfaces à

Wendover. Un fossé de drainage a été rempli, sans égard aux impacts négatifs possibles. Il explique la situation problématique ayant eu lieu la fin de semaine du 12-13 avril dernier.

Monsieur Edwards demande ce qui peut être fait pour corriger la situation. La solution actuelle ne répond pas aux besoins de drainage. Il demande également pourquoi, alors qu'un conseil antérieur avait rejeté la demande, un conseil subséquent l'a par la suite approuvée.

M. Edwards demande quelles sont les mesures prévues pour corriger la situation concernant le drainage. M. Leroux explique que ce n'est pas du ressort de la municipalité.

M. Leroux explique qu'il a eu des discussions avec le propriétaire, et qu'il prévoit continuer à travailler de concert avec lui pour résoudre le problème. Le fossé étant sur un terrain privé, la municipalité n'a aucune juridiction. La seule solution est d'aller devant la Cour, ou de soumettre une pétition pour reconnaître le drain comme étant municipal, ce qui peut prendre jusqu'à 3 ans.

8. RAPPORTS DU SERVICE D'URBANISME

8.1 URB-10-2019 - Demande de modification au Règlement de zonage 2009-50 Alain Chartrand et Chantal Lapensée

Résolution 2019-259

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet considère la demande de modification au règlement de zonage 2009-50, et que le processus d'approbation se poursuivre.

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet considère la demande de modification au règlement de zonage 2009-50, et que le processus d'approbation se poursuivre.

Adoptée

9. RAPPORTS DU SERVICE DES FINANCES

9.1 Comptes payables en date du 14 mai 2019

Résolution 2019-260

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Yves Laviolette

QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payables en date du 14 mai 2019 soient adoptés.

Adoptée

10. RAPPORTS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 Office de la productivité et de la récupération des ressources - Programme Windup

Mme Geneviève Goulet présente l'information disponible sur le web aux membres du Conseil.

10.2 Dépotoir - Conteneurs

Mme Geneviève Goulet explique la situation, et qu'elle voudrait installer un conteneur pour récupérer certaines matières recyclables au dépotoir.

M. André Cool offre plus de détails sur la collecte de ces déchets une fois le conteneur plein.

Le conseiller Walker explique davantage la solution proposée.

La conseillère Lafrance s'enquiert des coûts associés.

Le conseiller Laviolette demande s'il est possible de louer ce conteneur pour le reste de l'année en cours.

Mme Goulet s'informerait et fera des recherches sur la possibilité de louer pour cette année.

11. RAPPORTS DU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

10. RAPPORTS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10.3 Dépotoir - Béton HDJS Gascon

Mme Goulet explique la situation.

Mme Goulet fera de plus amples recherches et présentera au Conseil à une date ultérieure.

11. RAPPORTS DU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

11.1 Discussion pour l'installation de caméras au dépotoir

Le maire explique que le processus d'installer des caméras avait déjà été commencé, mais jamais terminé.

Le conseil donne directive d'obtenir des offres de services pour l'installation de caméras au site du dépotoir.

11.2 Agence ontarienne des eaux - travaux imprévus système de distribution d'eau potable Chemin Comté 9

Le maire explique la situation. Il mentionne qu'étant donné que le problème en est un récurrent, il faudrait étudier la possibilité de raccorder les quelques propriétés ciblées au système d'approvisionnement existant.

Résolution 2019-261

Proposée par: Yves Laviolette

Appuyée par: Chantal Galipeau

ATTENDU que des travaux non prévus ont été effectués sur le système de distribution d'eau potable sur le chemin de Comté 9;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil approuve le paiement de la facture no. JL02845 telle que soumise par l'Agence Ontario des Eaux, au montant de \$16 277.37, incluant les taxes.

Adoptée

14. RAPPORTS DU SERVICE DE LA CONSTRUCTION

14.1 C-04-2019 Permis de construction pour le mois d'avril 2019

Résolution 2019-262

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport C-04-2019 Permis de construire pour le mois d'avril 2019 soit accepté tel que présenté par le service de construction.

Adoptée

15. RAPPORTS DU SERVICE DES LOISIRS

16. RAPPORTS DU SERVICE DES INCENDIES

16.1 Embauche de pompiers volontaires pour les villages d'Alfred et Lefavre

Résolution 2019-263

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Suzanne Lafrance

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet accepte les candidatures de Mme Stéphanie Inlow, Mme Gabrielle Myre et M. Normand Simard à titre de nouveaux pompiers volontaires pour le Canton d'Alfred et Plantagenet.

Adoptée

19. RÈGLEMENTS

19.1 Règlement 2019-52 pour établir le taux de taxes pour 2019

Résolution 2019-264

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Yves Laviolette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement 2019-52, un règlement pour établir le taux de taxes pour 2019 soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.2 Règlement 2019-53 pour modifier le règlement 2009-55

Résolution 2019-265

Proposée par: Ian Walker

Appuyée par: Suzanne Lafrance

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement 2019-53, un règlement modifiant le règlement 2009-55 pour la gestion des déchets soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.3 Règlement 2019-54 modifiant le règlement 2018-62 Frais de services

Résolution 2019-266

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Ian Walker

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement 2019-54, un règlement modifiant le règlement 2018-62, pour les frais de services, soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Rolland Labonté, 3713 Chemin Prud'homme

M. Labonté explique que la question qu'il a posé lors de la réunion régulière du 7 mai 2019, à savoir si les réservoirs d'essence de la marina de Lefavre sont dans la zone inondable 0-100 ans, n'est pas inscrite au procès-verbal. Le document sera corrigé avant sa publication.

PAUSE

21. MOTIONS

21.1 Dons - Budgets discrétionnaires

Résolution 2019-267

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Yves Laviolette

QU'IL SOIT RÉSOLU que les membres du Conseil contribuent les dons suivants de leur budget discrétionnaire respectif :

Stéphane Sarrazin

UCPR Budget:

\$500 Banque alimentaire Alfred

Suzanne Lafrance

\$100 Banque alimentaire Alfred

Chantal Galipeau

\$100 Ligue baseball Wendover

Yves Laviolette

\$100 Banque alimentaire Alfred

Antoni Viau

\$100 Banque alimentaire Alfred

\$100 Tournoi golf CHEO

Stéphane Sarrazin

UCPR Budget:

\$500 Banque alimentaire Alfred

Suzanne Lafrance

\$100 Banque alimentaire Alfred

Chantal Galipeau

\$100 Ligue baseball Wendover

Yves Laviolette

\$100 Banque alimentaire Alfred

Antoni Viau

\$100 Banque alimentaire Alfred

\$100 Tournoi golf CHEO

Adoptée

21.2 Tournoi de balle - Un évènement désigné par un conseil municipal comme étant d'envergure municipale

M. St-Denis présente un rapport au sujet des changements à la loi en ce qui a trait à la CAJO et les impacts pour les organismes locaux.

Résolution 2019-268

Proposée par: Suzanne Lafrance

Appuyée par: Ian Walker

ATTENDU que les tournois de balle ont des retombées positives en matière de promotion du sport;

ATTENDU que les tournois de balle ont des retombées positives en matière de retombées économiques;

ATTENDU que les tournois de balle favorisent le rayonnement de la municipalité au niveau de son enceinte, de la région de Prescott Russell ainsi que du côté de la province de Québec;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve que les tournois de balle organisés par les ligues de balle molle d'Alfred et les clubs de balle molle locaux soient reconnus comme des évènements d'envergure municipale;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le bureau du Greffe soit autorisé à approuver les demandes.

Adoptée

21.3 Période de questions - Comité plénier

Résolution 2019-269

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU qu'une période de question soit ajoutée à l'ordre du jour des réunions du comité plénier, pour permettre aux citoyens de poser des questions aux membres du conseil, et que le règlement de procédures soit modifié en ce sens.

Adoptée

21.4 Enlèvement des blocs de ciment - Parc Larocque, rue St-Philippe Alfred

Résolution 2019-270

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Suzanne Lafrance

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Surintendant des Travaux publics soit autorisé procéder avec l'enlèvement des blocs de ciment empêchant l'accès au Centre communautaire d'Alfred, au 561 rue St-Philippe.

Adoptée

21.5 Développement économique durable

Le Maire demande que l'item soit reporté.

21.6 LGBTQ+Alliés Prescott-Russell - Semaine de la fierté gaie

Résolution 2019-271

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Ian Walker

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet, afin de reconnaître la diversité au sein du Canton, affiche sur son site web les couleurs

de la fierté gai, la semaine du 15 au 21 juillet, en support au picnic de la fierté gai qui se tiendra le 20 juillet 2019.

Adoptée

21.7 Coupures services des bibliothèques de l'Ontario

Le conseiller Beaulne informe davantage le conseil sur les coupures prévues dans ces services.

Résolution 2019-272

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

ATTENDU que les services des bibliothèques de l'Ontario offrent un service essentiel, incluant Overdrive e-book, le système d'échange entre bibliothèques, le support technique, de la formation et autres qui ne seraient pas viables pour les petites bibliothèques en milieu rural;

ATTENDU que les services des bibliothèques de l'Ontario offrent des services de qualité aux usagers des bibliothèques, pour tout le territoire de la province;

ATTENDU que les services des bibliothèques de l'Ontario existent pour offrir des services et leur expertise en matière de coordination, et afin d'offrir un plus grand pouvoir d'achat et pour réduire les coûts d'opération pour toutes les bibliothèques publiques de l'Ontario;

ATTENDU que le rôle de ces agences est essentiel au bon fonctionnement quotidien des bibliothèques en Ontario;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil demande à l'Assemblée Législative de l'Ontario de:

1. Renverser la décision de réduire de 50% les subventions au services des bibliothèques de l'Ontario et de rétablir les subventions provinciales aux niveaux offerts en 2017-2018;
2. De maintenir les subventions opérationnelles pour toutes les bibliothèques publiques de l'Ontario;

Que cette résolution soit envoyée au Ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport.

Adoptée

21.8 GWRRA - Gold Wings Road Rider Association organisme à but non lucratif

Monsieur Ken St-Denis explique la demande. Il recommande d'étudier le dossier avant d'adopter une résolution reconnaissant l'organisme comme étant à but non-lucrative.

Le conseil demande à M. St-Denis et Mme Rochefort d'obtenir de l'information supplémentaire.

Résolution 2019-273

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Yves Laviolette

QU'IL SOIT RÉSOLU que la demande de reconnaissance du club Gold Wings Road Rider Association à titre d'organisme à but non lucratif soit recue.

Adoptée

21.9 Cours d'eau municipal Horse Creek

Résolution 2019-274

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Antoni Viau

ATTENDU que le Conseil municipal a approuvé la demande d'autorisation, dossier B-022-2018, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour l'entreprise Sonibrand Farm Inc. a/s de Monsieur Arnold Kuratli, propriétaire, affectant la propriété située au 1216 chemin de Comté No. 15 à Alfred, décrite comme étant une partie du Lot 3, Concession 9 de l'ancien Canton d'Alfred, qui a pour but de permettre l'agrandissement de la propriété résidentielle voisine, soit le 1224 chemin de Comté No. 15 à Alfred, décrite comme étant la partie 1 du plan 46R-1262 et une partie du Lot 3, Concession 9 de l'ancien Canton d'Alfred, qui appartient à Monsieur Walter Buhler et Madame Heike Buhler;

ATTENDU que le propriétaire a soumis son choix, concernant les options offertes afin de mettre à jour la cédule d'évaluation relative au drainage, dans le but de répartir de façon équitable pour les deux parcelles les coûts d'entretien ultérieur du drain;

ATTENDU que le propriétaire M. Arnold Kuratli est en accord avec la répartition des coûts attribuables à chacun et qu'il a signé une entente écrite, soumise au Greffe du Canton d'Alfred et Plantagenet;

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'entente soit approuvée par le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet, et que l'annexe "A" du Règlement 18 – Cours d'eau municipal Horse Creek soit approuvé tel que présenté

Adoptée**Résolution 2019-275****Proposée par:** René Beaulne**Appuyée par:** Antoni Viau

ATTENDU que le Conseil municipal a approuvé la demande d'autorisation, dossier B-022-2018, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour l'entreprise Sonibrand Farm Inc. a/s de Monsieur Arnold Kuratli, propriétaire, affectant la propriété située au 1216 chemin de Comté No. 15 à Alfred, décrite comme étant une partie du Lot 3, Concession 9 de l'ancien Canton d'Alfred, qui a pour but de permettre l'agrandissement de la propriété résidentielle voisine, soit le 1224 chemin de Comté No. 15 à Alfred, décrite comme étant la partie 1 du plan 46R-1262 et une partie du Lot 3, Concession 9 de l'ancien Canton d'Alfred, qui appartient à Monsieur Walter Buhler et Madame Heike Buhler;

ATTENDU que les propriétaires ont soumis leur choix, concernant les options offertes afin de mettre à jour la cédule d'évaluation relative au drainage, dans le but de répartir de façon équitable pour les deux parcelles les coûts d'entretien ultérieur du drain;

ATTENDU que les propriétaires M. Walter Buhler et Mme Heike Buhler sont en accord avec la répartition des coûts attribuables à chacun et qu'ils ont signé une entente écrite, soumise au Greffe du Canton d'Alfred et Plantagenet;

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'entente soit approuvée par le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet, et que l'annexe "A" du Règlement 18 – Cours d'eau municipal Horse Creek soit approuvé tel que présenté.

Adoptée**Résolution 2019-276****Proposée par:** Antoni Viau**Appuyée par:** René Beaulne

ATTENDU que le Conseil municipal a approuvé la demande d'autorisation, dossier B-017-2018, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour les propriétaires, Monsieur Sylvain Marleau et Madame Darquise Marleau, affectant la propriété située au 821 Concession 10 – Alfred à Alfred, décrite comme étant une partie du Lot 8, Concession 9 de l'ancien Canton d'Alfred, qui a

pour but de permettre la création d'un nouveau lot destiné à des fins résidentielles, suite à une consolidation de fermes – lot de surplus;

ATTENDU que les propriétaires ont soumis leur choix, concernant les options qui s'offrent à eux, afin de mettre à jour la cédule d'évaluation relative au drainage, dans le but de répartir de façon équitable pour les deux parcelles les coûts d'entretien ultérieur du drain;

ATTENDU que les propriétaires sont en accord avec la répartition des coûts attribuables à chacun et qu'ils ont signé une entente écrite, soumise au Greffe du Canton d'Alfred et Plantagenet;

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'entente soit approuvée par le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet, et que l'annexe "A" du Règlement 18 – Cours d'eau municipal Horse Creek soit approuvé tel que présenté.

Adoptée

21.10 Conservation de la Nation sud - Lettres d'appui

Résolution 2019-277

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Suzanne Lafrance

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Maire soit autorisé à signer une lettre en appui à l'affichage 013-5018 du Registre environnemental de l'Ontario, à être transmise au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le Maire soit autorisé à signer une lettre en appui à l'affichage 013-5018 du Registre environnemental de l'Ontario, à être transmise au Ministère de l'environnement, protection de la nature et des parcs.

Adoptée

21.11 Protection du couvert forestier

Résolution 2019-278

Proposée par: Suzanne Lafrance

Appuyée par: Ian Walker

ATTENDU QUE les paragraphes 135(1)(2) de la Loi sur les municipalités permettent aux municipalités locales d'interdire ou de réglementer la destruction ou l'endommagement des arbres, mais permettent seulement aux municipalités de palier supérieur d'interdire ou de réglementer la destruction ou

l'endommagement des arbres sur un terrain boisé désigné dans le règlement municipal;

ET ATTENDU QUE le paragraphe 135(8) de la Loi sur les municipalités accorde l'option aux municipalités de palier supérieur de déléguer à ses municipalités de palier inférieur, avec leur consentement, le pouvoir qu'elle a d'adopter des règlements relatifs à la destruction ou à l'endommagement des arbres sur des terrains boisés;

ET ATTENDU QUE le Conseil des Comtés unis de Prescott et Russell est favorable à l'idée de déléguer ce pouvoir réglementaire au Canton d'Alfred et Plantagenet;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet abroge la résolution 2017-430;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet accepte cette délégation de pouvoir des Comtés unis de Prescott et Russell.

Adoptée

22. CORRESPONDANCE

Résolution 2019-279

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Ian Walker

QU'IL SOIT RÉSOLU que la correspondance inscrite aux points 22.1 à 22.5 soit reçue et classée.

Adoptée

22.1 AMCTO

22.2 AMO

22.3 Conservation de la Nation Sud

Le conseiller Ian Walker souhaite améliorer la collaboration de la Conservation de la nation Sud avec la municipalité.

22.4 Conseil des écoles publiques de l'Est ontarien

22.5 Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

23. HUIS CLOS

Résolution 2019-280

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette portion de la réunion soit tenue à huis clos afin de considérer des renseignements privés concernant des personnes qui peuvent être identifiées; les relations de travail ou les négociations avec les employés; et les litiges actuels ou éventuels ayant une incidence sur la municipalité ou le conseil local en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités.

Adoptée

Résolution 2019-281

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Suzanne Lafrance

QU'IL SOIT RÉSOLU que la réunion soit rouverte au public à 23h19.

Adoptée

Résolution 2019-282

Proposée par: Suzanne Lafrance

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que la réunion soit prolongée après 23h00.

Adoptée

23.3 Conseils protégés par le secret professionnel de l'avocat

23.4 Dossier de ressources humaines

23.5 Acquisition projetée d'un bien-fonds**24. RÈGLEMENT DE CONFIRMATION DES PROCÉDURES DU CONSEIL****24.1 Règlement numéro 2019-55 confirmant les procédures de la réunion du Conseil du 21 mai 2019.****Résolution 2019-283**

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement numéro 2019- un règlement pour confirmer les procédures du Conseil lors de sa réunion du 21 mai 2019, soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée


25. CLÔTURE**Résolution 2019-284**

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit levée à 23h22.

Adoptée



Stéphane Sarrazin, Président



Annie Rochefort, Greffière par intérim